

L'ACTUALITÉ POLITIQUE

Le 9 juin 2024, à la suite des élections européennes et de la large victoire du RN, le président de la République avait prononcé la dissolution de l'Assemblée nationale afin de « redonner la parole au peuple français. » Le premier tour s'est tenu le 30 juin et le second, le dimanche 7 juillet.

En seulement quelques semaines de campagne, c'est toute la vie politique qui s'est réorganisée autour de trois blocs : Le RN, le Nouveau Front Populaire (alliance des parties de gauche), puis le bloc central avec au cœur le parti présidentiel.

Le soir du 1^{er} tour de ces législatives, le RN dominait largement le jeu politique avec une possibilité, en cas de victoire, avec plus de 289 députés d'entrer en cohabitation. Les sondages annonçaient cette option comme largement envisageable. Toute la classe politique, des Républicains au NFP, ont choisi de faire barrage à « l'extrême droite » afin d'éviter qu'ils parviennent au pouvoir.

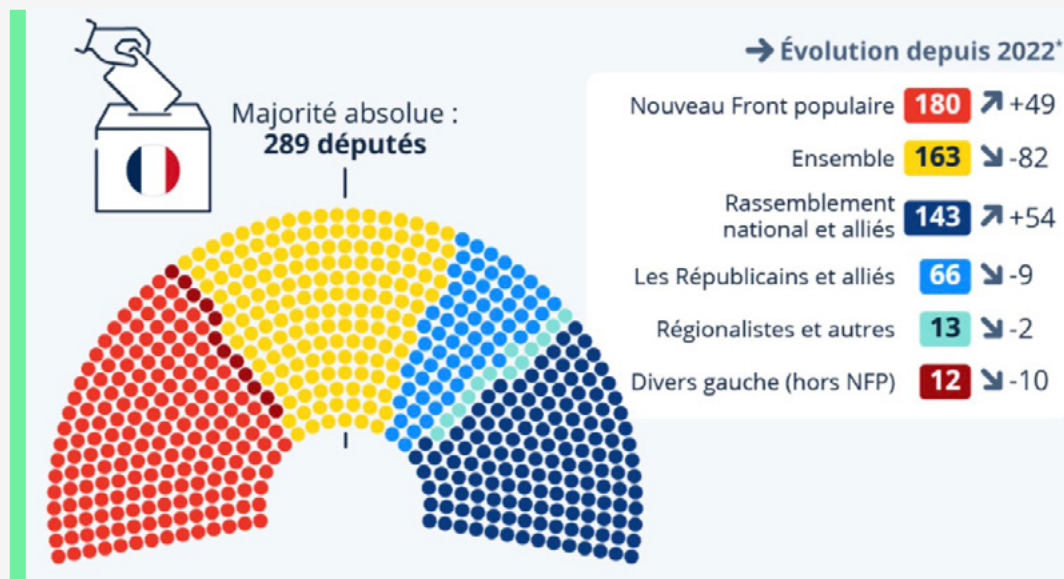
Dès le premier tour, le RN a fait élire 40 députés. Dans plus de 200 circonscriptions, le RN était en tête avec un ballottage favorable.

Quelques heures après le 1^{er} tour, le parti présidentiel ainsi que le NFP se sont accordés sur un grand accord de désistement. L'objectif : le candidat en 3^e position, qui pourrait, par sa présence, faciliter la victoire du RN, doit se désister. Dans 210 circonscriptions, le parti d'Emmanuel Macron a trouvé un terrain d'entente avec la gauche et la France Insoumise.

À l'approche du 2^e tour, les sondages ont fait part de leurs inquiétudes quant à la réaction de l'électorat : comment les électeurs vont-ils se comporter en cas de désistement ? Le report de voix, sera-t-il favorable au RN ou alors au front républicain ?

Le soir du 2^e tour, les résultats sont clairs, le front républicain existe grâce à l'alliance de toute la classe politique contre le RN. Des LR, au parti présidentiel en passant par le NFP, toute la vie politique, c'est monté en opposition contre le RN et son accession au pouvoir.

Le NFP arrive en tête avec 180 députés suivis de la majorité présidentielle qui totalise 163 députés (avec une baisse de 82 parlementaires). Le RN totalise quant à lui 143 parlementaires, soit une hausse de 54 élus.



Depuis la victoire du NFP, les leaders de ces différentes parties appellent le Président Macron à nommer un Premier ministre des bancs de cette majorité relative. Si le Président venait à permettre cela, la nomination ne serait pas une chose simple, car même si le NFP est une coalition, elle est largement divisée en son sein, avec des tensions, notamment autour du discours violant de la France Insoumise.

Pour pouvoir parvenir à gouverner, le Président doit chercher une majorité qui lui donnera de la stabilité. Sans cette majorité, aucun texte ne pourra passer et les gouvernements risquent d'être successivement renversés.

Pour le moment, Gabriel Attal demeure Premier ministre, le temps pour Emmanuel Macron de s'organiser.

Le Président ne dispose pas pour autant de beaucoup d'options, même avec une coalition entre la gauche et une partie des LR, la majorité serait courte et la stabilité pas assurée.

Beaucoup de députés du bloc central seraient prêts à s'accorder autour d'un accord de gouvernement qui devrait exclure la France insoumise.

Dans cette assemblée ingouvernable, le premier groupe majoritaire reste le RN qui poursuit sa dédramatisation. Lors du 2^e tour des législatives, ce parti de Marine Le Pen a totalité presque 10 millions de voix, largement en tête devant la gauche et le parti du Président. ■

→ Jeudi 18 juillet 2024

- **Séance publique :**
 - ouverture de la 17^e législature ;
 - installation du Bureau d'âge ;
 - élection du Président de l'Assemblée nationale au scrutin secret à la tribune.
 - avant 18 heures :
- **Remise au Secrétariat général de la Présidence (direction de la Séance) des déclarations politiques des groupes**, signées de leurs membres, accompagnées de la liste de ces membres et des députés apparentés et du nom du président du groupe ; cette déclaration peut mentionner l'appartenance du groupe à l'opposition.

→ Vendredi 19 juillet 2024

Publication au Journal officiel (lois et décrets) des déclarations politiques et de la composition des groupes.

- à 10 heures :
- **Réunion des présidents** des groupes pour procéder à la répartition :
 - des postes du Bureau et à l'établissement éventuel, dans l'ordre de présentation, de la liste de leurs candidats aux fonctions de vice-président, questeur et secrétaire ;
 - des sièges des huit commissions permanentes.
 - avant 14h30:
- **Dépôt** au Secrétariat général de la Présidence (direction de la Séance) des candidatures au Bureau ;
 - affichage de ces candidatures.
 - à 14h30:
- **Réunion** des députés n'appartenant à aucun groupe pour établir la liste de leurs candidatures aux huit commissions permanentes.
 - à 15 heures:
- **Séance publique:**
 - nomination, éventuellement par scrutin :
 - des six vice-présidents ;
 - des trois questeurs ;
 - des douze secrétaires ;
 - installation du Bureau.
 - avant 18 heures:
- **Dépôt au Secrétariat général de la Présidence (direction de la Séance) des candidatures aux huit commissions permanentes ;**
 - affichage de ces candidatures.

→ Samedi 20 juillet 2024

Publication au Journal officiel (lois et décrets) de la composition des huit commissions permanentes

- à 9h30:
- **Réunion du Président et des présidents des groupes** en vue de procéder à la division de la salle des séances en autant de secteurs qu'il y a de groupes et de déterminer la place des députés non-inscrits.
 - à 10h30:
- **Réunion des huit commissions permanentes** pour l'élection de leur bureau.
 - à 12h30:
- **Réunion de la Conférence des Présidents.**
 - à 15 heures
- **Réunion du Bureau** en vue de la constitution de ses délégations.